

Amendement 02 – 20-04-2015

1. Visite optionnelle du site

La partie suivante est un compte-rendu de la visite du site qui a eu lieu le 16 avril 2015 entre 10 h (HNE) et 13 h 30 (HNE).

Participants :

Scott Gauthier, Agence Parcs Canada (représentant du ministère)

William Grandy, EXP Services Inc. (consultant en conception)

Mike McCourt, Xterra Construction

Harri Neher, HPN Engineering

Hugh Glass, Ontario Construction

Patrick Archibald, Cimota

Philip Jenkins, 7305516 Canada Ltd. fonctionnant sous le nom de Canadyne Navigation

Dave Gallagher, Galcon Marine

Rick Rossi, 1490668 Ontario Inc.

Robert D. Skelly, Skelly General Contracting

Lieux visités par les représentants :

- 1) Barrage de Hastings 18 au niveau de l'écluse 18
- 2) Barrage de Healy Falls 17 au niveau de l'écluse 17
- 3) Barrage de Glen Ross 7 au niveau de l'écluse 7

Point à débattre :

Les participants ont rejoint le représentant du Ministère au barrage de Hastings à 10 h et ont signé la feuille de présence. Une copie de la feuille est jointe aux présentes.

L'étendue des travaux, le concept et l'ampleur du projet ont été évoqués de manière générale. La date de clôture de l'appel d'offres, l'échéancier et les consignes relatives à la soumission ont été répétés tel qu'indiqué dans le dossier d'appel d'offres.

On a précisé que l'intention du projet était d'améliorer la sécurité publique des navigateurs empruntant la voie navigable à proximité des barrages de Parcs Canada.

Tous les travaux doivent se dérouler après le 1^{er} juillet 2015 en raison des restrictions relatives à la température de l'eau (frai du poisson).

Le représentant du Ministère a informé les soumissionnaires, comme on le précise dans le devis, que des activités de levage et de gréage sont nécessaires afin de réaliser les travaux. On a parlé tout particulièrement du poids des blocs de béton servant de dispositifs d'ancrage dans l'eau. Les ancrages de béton doivent être coulés d'avance hors du chantier. Le coulage sur place ou l'intégration d'un processus de coulage du béton dans l'eau est interdit. La boucle d'acier qu'on retrouve sur le dessus de chaque bloc d'ancrage en béton afin de fixer la chaîne d'ancrage pour la flèche est également prise en compte aux fins du levage.

La fixation des bouées de marquage apparaissant sur les dessins a fait l'objet de discussions. Ces bouées remplissent deux fonctions au niveau de la conception. Les bouées augmentent la visibilité de la flèche tout en maintenant la chaîne d'ancrage de la flèche à flot pendant l'installation, ainsi que par la suite si le câble de la flèche devait se détacher de la chaîne d'ancrage.

On a discuté du matériel fourni par Parcs Canada. Parcs Canada fournit tous les appareils de flottaison de flèche, les chaînes d'interconnexion de la longueur nécessaire, ainsi que les raccords et les bouées de marquage. L'entrepreneur doit transporter ces articles de la cour d'entretien de Parcs Canada vers les trois chantiers du contrat. Voyez les questions et les réponses pour plus de détails.

Les exigences environnementales relatives au chantier ont fait l'objet de discussions. Alors qu'on doit installer des dispositifs d'ancrage en béton sur le rivage, une clôture antiérosion et un filtre à limon devront être installés dans l'eau. Aucune accumulation de matériaux de remblai enlevés ou nouveaux n'est autorisée sur le chantier. Un permis d'occupation pour l'aménagement du territoire est exigé afin de pouvoir travailler dans la zone du parc située sur le rivage au barrage de Hastings.

L'accès au chantier a fait l'objet de discussions. Prenez note qu'aucune procédure de sécurité particulière au chantier n'est exigée sur chacun des trois chantiers du contrat. L'entrepreneur bénéficiera d'un accès illimité aux trois chantiers du contrat en sachant que les barrages doivent demeurer accessibles en tout temps aux opérateurs de Parcs Canada. Les travaux préparatoires à l'écart des barrages sont interdits.

La réunion s'est déplacée à Healey Falls et enfin, à Glen Ross où des discussions plus brèves ont eu lieu. L'accès aux chantiers et l'étendue des travaux sur chacun des chantiers ont fait l'objet d'une discussion générale. Les discussions consacrées à l'administration du contrat n'ont pas été répétées.

2. Questions et réponses

La présente modification a pour objectif de répondre aux questions des soumissionnaires éventuels et de fournir de l'information suite à la visite du site, comme suit :

Demande de renseignements des fournisseurs : *Parcs Canada dispose-t-il d'un chariot élévateur à fourches sur le lieu de cueillette des flèches et des bouées?*

Question comparable déjà posée :

L'entrepreneur doit-il manipuler les flèches et les bouées sur le lieu de cueillette?

Réponse du représentant du ministère de Parcs Canada :

Veuillez ne pas tenir compte de la réponse présentée lors de la visite d'appréciation du travail au barrage de Hastings. L'entrepreneur assumera la responsabilité en ce qui concerne toutes les opérations de levage, de manutention et de transport des matériaux fournis par Parcs Canada entre le lieu de cueillette et chacun des 3 chantiers du contrat, ainsi que le lieu entreposage sécuritaire sur les trois chantiers. Cela comprend les flèches, les bouées et les chaînes correspondantes, ainsi que la quincaillerie d'interconnexion. Parcs Canada fournira l'accès à la cour d'entretien de Campbellford, Ontario afin qu'on puisse cueillir les matériaux aux dates demandées.

Demande de renseignements des fournisseurs : *De quelles façons procède-t-on à l'emballage des flèches et des bouées dans la cour d'entretien de Parcs Canada?*

Réponse du représentant du ministère de Parcs Canada :

Les flèches sont placées dans un emballage moulant et disposées sur des traîneaux munis de palettes de bois à double face. Les palettes sont regroupées par ballots de 1,2 m (4 pi) sur 3 m (10 pi) sur 2,3 m (7 pi, 6 po) de hauteur. Chaque palette comporte 15 flèches. Il y a en tout 132 flèches.

Les chaînes et la quincaillerie sont placées dans des boîtes sur une palette de 1,2 m (4 pi) sur 1,2 m (4 pi) sur 1,5 m (5 pi).

Les bouées sont emballées individuellement sur des traîneaux munis de palettes de bois. Les palettes mesurent 1,2 m (4 pi) sur 1,2 m (4 pi).

Demande de renseignements des fournisseurs : Quel est le poids des flèches et des bouées?

Réponse du représentant du ministère de Parcs Canada :

Chaque palette contenant les flèches pèse environ 1 000 kg (2 200 lb).

Chaque flèche présente un diamètre de 400 mm (16 po), une longueur de 3 m (10 pi) et un poids de 64 kg (140 lb).

Chaque bouée présente un poids de 114 kg (250 lb). Il y a en tout 15 flèches.

Demande de renseignements des fournisseurs : Quelle distance sépare les flèches?

Réponse du représentant du ministère de Parcs Canada :

Veuillez consulter les dessins. La distance libre entre les flotteurs est de 1 mètre. La chaîne entre les flèches est fournie par Parcs Canada.

Demande de renseignements des fournisseurs : Est-il possible de réduire le débit au niveau des barrages pendant les travaux?

Réponse du représentant du ministère de Parcs Canada :

Oui. Les travaux doivent être réalisés dans le cadre d'une coopération entre l'entrepreneur et les exploitants de barrage de Parcs Canada. Dans la plupart des cas, le personnel d'exploitation de Parcs Canada devra participer. L'intention de ce contrat consiste, pour Parcs Canada, à tenter de réduire ou d'ajuster le trajet de l'eau afin de pouvoir réaliser les travaux de manière plus sécuritaire. La capacité de Parcs Canada de manipuler les débits dépendra de la durée des travaux prévus et du débit au moment des travaux. Ce sujet sera abordé en détail lors de la réunion préalable aux travaux et de la phase de planification du contrat qui précèdera le début des travaux. Parcs Canada exigera un préavis d'au moins 1 semaine avant les dates prévues des travaux afin de pouvoir répondre aux demandes

d'ajustement du débit. Aucun travail ne sera autorisé sur les différents chantiers du contrat sans aviser et avant d'avoir consulté le personnel de gestion de l'eau à Parcs Canada. Dans le cas peu probable de conditions de débit ne correspondant pas à la saison ou anormales, comme une inondation, il se peut qu'on doive planifier de nouveau les travaux.

Demande de renseignements du soumissionnaire : *L'entrepreneur a-t-il accès aux renseignements sur la navigation et sur le dégagement au niveau des canaux.*

Questions comparables déjà posées :

Quelle est la largeur des écluses sur la Voie-Navigable-Trent–Severn (VNTS)?

Quelle est la hauteur du pont le moins élevé sur la VNTS?

À combien s'élève le droit d'un éclusage unique?

Une barge peut-elle circuler dans les écluses?

Réponse du représentant du ministère de Parcs Canada :

Les écluses sur la Voie-Navigable-Trent–Severn (VNTS) sont numérotées de 1 à 45 en commençant par l'écluse numéro 1 partant de l'extrémité sud à Trenton, Ontario en progressant vers le nord jusqu'à l'écluse 45 à Port Severn, Ontario.

Les barrages se trouvent à proximité des écluses dans la plupart des cas. Le barrage de Hastings est situé près de l'écluse 18. Le barrage de Healey Falls est situé près de l'écluse 17. Le barrage de Glen Ross est situé près de l'écluse 7.

La profondeur moyenne générale des canaux entre les écluses 1 et 20 sur la Voie-Navigable-Trent–Severn est de 2,4 m. Le pont le plus bas présente une hauteur de 6,7 mètres (22 pi) pendant la navigation.

Les cartes de navigation indiquant la profondeur de l'eau dans la zone des trois chantiers des barrages du contrat accompagnent cet amendement à l'appel d'offres.

Le consultant EXP Services a également procédé à des levés bathymétriques à proximité de chacun des trois chantiers des barrages du contrat au cours de la phase de conception. Ces levés comprenaient des élévations ponctuelles prises le long d'une grille sur une distance précise par rapport au côté en amont de chaque barrage. L'information sur ces levés peut être fournie sur demande avant le début des travaux. Les élévations du lit de la rivière aux points d'ancrage présentés sur les dessins ont été calculées à partir de ces lectures bathymétriques et on présume que ces données suffisent aux fins de l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont informés indiquant que les profondeurs et les niveaux d'eau dans le lit de la rivière sont approximatifs et qu'ils peuvent varier de façon naturelle. À l'instar des dimensions

inscrites sur les dessins, l'entrepreneur doit confirmer les profondeurs d'eau aux fins de la navigation et déterminer la longueur des chaînes d'ancrage au cours de la réalisation des travaux. Les lectures véritables du niveau d'eau seront fournies par Parcs Canada pendant les travaux.

L'entrepreneur devra confirmer les jeux de tous les véhicules et de l'équipement, incluant les embarcations qu'on utilisera dans le cadre de la réalisation des travaux. Avant le début des travaux, l'entrepreneur doit fournir l'information sur tous les navires qu'on utilisera. Toutes les embarcations doivent posséder les certifications réglementaires exigées par Transports Canada en plus d'être soumises à l'approbation du représentant du ministère. Il est à noter que les navires particuliers dont la capacité excède 68 tonnes métriques (75 tonnes) peuvent devoir faire l'objet d'une attention spéciale de la part du personnel d'exploitation des écluses.

À des fins de comparaison, veuillez prendre note que le plus imposant navire commercial traversant la Voie-Navigable-Trent-Severn est le Kwartha Voyageur qui est basé à Peterborough, Ontario. Ce navire de tourisme est passablement volumineux et emprunte régulièrement la Voie-Navigable-Trent-Severn et le canal Rideau en traversant les écluses.

<http://www.ontariowaterwaycruises.com/>



Photo ci-dessus : Le Kwartha Voyageur entrant dans l'écluse 7 à Glen Ross qui est l'écluse la plus étroite dans le secteur sud de la VNTS.

Le public peut consulter en ligne l'information concernant la Voie-Navigable-Trent-Severn de Parcs Canada. Veuillez prendre note que plusieurs sources d'information concernant la VNTS sont disponibles sur l'Internet grâce à des sources autres que Parcs Canada. Cependant, Parcs Canada ne peut témoigner quant à leur précision. Une liste des liens officiels de Parcs Canada pouvant faciliter la planification de ce projet est présentée ci-dessous.

Page du site Web principal de la VNTS de Parcs Canada intitulée 'Visite en bateau'.

<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/trentsevern/visit/visit1.aspx>

Liens secondaires menant à des pages d'intérêt :

Heures d'ouverture

<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/trentsevern/visit/visit3.aspx>

Information sur chacun des postes d'éclusage (dimensions des écluses, hauteur de levage, etc.)

<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/trentsevern/visit/visit6.aspx>

Faits relatifs à la navigation (restrictions relatives au passage des navires, dimensions des écluses, etc.)

<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/trentsevern/visit/visit5.aspx>

Renseignements sur le barème des droits et l'achat de permis

http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/on/trentsevern/visit/tarifs_fees_e.asp?park=102

Vidéo Écluser en toute sécurité

<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/trentsevern/visit/visit10.aspx>

3. Autres points

Article 1.0) Veuillez ajouter le point 'Assurance responsabilité maritime' aux exigences en matière d'assurance pour le contrat. Voyez ci-joint la version révisée du certificat d'assurance pour plus de détails sur la protection exigée.

Article 2.0) Révisions aux dessins. Voyez ci-joint la version révisée des dessins, tel que mentionné.